#### BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



### Conseil d'administration

GB.298/STM/3 298<sup>e</sup> session

Genève, mars 2007

Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

**STM** 

## **POUR DÉCISION**

### TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

# Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux (Genève, 23-26 octobre 2006)

- 1. La Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux s'est tenue à Genève du 23 au 26 octobre 2006, sous la présidence de M. Peter Tomek, membre employeur du Conseil d'administration.
- **2.** Les participants à la réunion ont examiné un rapport <sup>1</sup> préparé par le Bureau international du Travail. Ils ont adopté à l'unanimité un ensemble de conclusions.
- **3.** Ce texte et un résumé des travaux de la réunion figurent dans la *Note sur les travaux* <sup>2</sup> qui est jointe au présent document. Le paragraphe 20 des conclusions concernant les activités de suivi appelle une action de la part de l'OIT.
- 4. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant le texte mentionné au paragraphe 3 ci-dessus:
  - a) aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;
  - b) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document TMRTS/2006.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Document TMRTS/2006/11.

- c) aux autres organisations internationales concernées.
- 5. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par les participants à la réunion au paragraphe 20 des conclusions concernant les activités de suivi que l'OIT est appelée à mener.

Genève, le 15 janvier 2007.

Points appelant une décision: paragraphe 4; paragraphe 5.

2 GB298-STM-3-2007-01-0198-01-Fr.doc/v.2